

Association pour  
l'Aménagement et l'Animation  
du XVI<sup>e</sup> Arrondissement

(loi 1901 - agréée le 28 mars 1978)

56, rue de Passy 75016-PARIS

XVI<sup>e</sup>

DEMAIN

LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

N° 18

Juin 1980

LE RALLYE DU 10 MAI, UNE PREMIERE ...

Oui, il s'est passé quelque chose dans le XVI<sup>e</sup>, quelque chose qui a fait de son environnement quotidien l'objet d'une curiosité, d'une recherche, d'une découverte, quelque chose qui a transformé des rapports, secoué des passivités, éclairé des façades, quelque chose qui pourrait bien être la préfiguration d'une véritable animation. Car, en organisant un face à face actif entre le public et les institutions qu'il voulait lui présenter, le Rallye a créé les conditions d'une rencontre.

On a vu les Conservateurs des Musées, sous l'impulsion de la Commission, s'intéresser, puis se passionner. On a vu les Directeurs des Conservatoires mettre eux-mêmes la main à la pâte sonore. On a vu les animateurs des Bibliothèques transformer en charades les documents sortis pour la circonstance. On a vu la Directrice de l'Ecole de l'Union des arts décoratifs faire elle-même les honneurs de sa maison, la M.J.C. offrir aux jeux son matériel et ses locaux, la Mairie devenir la grande étape des retrouvailles pour la confrontation avec les activités associatives qu'elle abrite. On a vu XVI<sup>e</sup> Demain, l'A.G.F. et 16<sup>e</sup> Accueil-Information tenir leur place rue de Passy, et l'U.F.C.S. participer et travailler inlassablement au Rallye.

Quant au public, il s'agissait pour lui de s'amuser à découvrir : en fait il restera lié à ce qu'il a vu et traversé. Et cette excitation, cette émulation autour du parcours l'a marqué aux couleurs de la joie. Qui n'a été frappé de l'ambiance extraordinaire de la fête collective qui s'est donnée, pleine de rires et d'animation, sur la pelouse ensoleillée de Colombie le temps d'un déjeuner. Tous concurrents confondus se sentaient bien ensemble dans le XVI<sup>e</sup> et ils avaient envie de le dire et la fanfare leur prêtait sa voix.

Difficile, ce rallye ? Bien sûr le public a dû assimiler rapidement un langage : la forme des questions posées. Les organisateurs se sont efforcés d'orienter les questions vers des acquisitions nouvelles. C'est à l'observateur de ce qui était visible et tangible qu'il était fait appel. C'est l'astuce et la réflexion qui étaient sollicitées.

Bien sûr ce rallye était une première : il a essuyé les plâtres et trop d'éléments ont manqué à son organisation pour que son déroulement ait eu le maximum d'efficacité. Il faut l'imaginer comme un chemin tracé, non comme une oeuvre aboutie. Il prospectait un terrain durci de

trop de racines pour être d'un coup remué par ce soc insolite. Il témoigne qu'une possibilité d'harmonisation des activités de l'arrondissement existe. Il aura, n'en doutons pas, des prolongements dans l'esprit de ceux qui espèrent dans la vie associative.

XVI° Demain remercie tout particulièrement Claudine Verdouck qui a eu l'idée de ce Rallye et y a travaillé avec infiniment de passion. Elle répondait si bien à l'une des préoccupations de notre association : faire connaître le quartier à ses habitants.

### ILOT GROS-BOULAINVILLIERS

La Commission d'Arrondissement s'est montrée favorable, dans sa séance su 21-2-80, au projet d'aménagement de l'Ilot Gros-Boulainvilliers, qui lui a été présenté par le Directeur de l'Aménagement urbain. Le projet a été adopté par le Conseil de Paris.

Le programme prévoit la création d'un espace vert de 8 500 m<sup>2</sup> et la construction de 250 logements sociaux,

- la reconstruction de l'Ecole maternelle de 10 classes,
- une halte - garderie,
- un Conservatoire de musique,
- un marché découvert de 1 600 m<sup>2</sup>,
- des locaux pour les Services municipaux,
- "  "  "  les activités commerciales,

et un vaste parc de stationnement souterrain qui répondra aussi aux besoins de la Maison de la Radio et à ceux du voisinage de l'îlot.

XVI° Demain se félicite de l'heureuse évolution d'un projet dont, depuis plus de 10 ans, notre association se préoccupe en faisant projets et suggestions.

La procédure de Z.A.C. ("Zone d'aménagement concertée" - dans son périmètre est établi un plan-masse, des projets publics et privés après constitution d'une société "ad hoc") et l'Enquête publique vous permettront de signaler vos remarques et de faire, à votre tour, des propositions d'utilisation des m<sup>2</sup> publics qui ne sont pas tous encore affectés.

Une association des riverains de l'îlot vient de se constituer (Comité de Défense de l'Ilot Gros-Boulainvilliers : 17, rue La Fontaine 75016). Ses préoccupations sont, semble-t-il, d'ordre architectural. Nous nous proposons, dès la rentrée, en octobre, d'organiser une réunion d'information, avec la présentation de la maquette du projet.

Et nous souhaitons que le financement, que la réalisation de ce projet, soient maintenant rapides.

### DES CONCILIEURS DE LA MAIRIE

Ils sont 3, et viennent d'être nommés par le Président de la Cour d'appel. Ils vous attendent à la Mairie, ils sont bénévoles et très compétents.

Les textes constitutifs précisent : qu'ils sont des interlocuteurs capables d'accueillir avec bienveillance, de renseigner avec

désintéressement et de s'entremettre, le cas échéant, entre les parties. Qu'il ne convient pas toujours de juger et qu'il vaut mieux souvent concilier."

Ils n'ont évidemment pas de compétence juridictionnelle, mais leur sens de l'équité, et leur appréciation des situations peuvent souvent amener une solution de "bon sens".

Ils interviennent beaucoup dans des litiges de logement ou de copropriété, des problèmes d'abandon de famille, et de droit de visite pour des grands-parents. Ils ont même été consultés pour des problèmes d'héritage. C'est dire si cette institution nouvelle répond à une gamme de besoins réels, parfois inattendus, et prouve son utilité par une fréquentation déjà importante.

Madame Anjubault reçoit le jeudi de 14h à 16h.  
Monsieur Weil " le lundi de 10h à 12h.  
Monsieur Lombart " le vendredi de 14h à 16h.

Ne pas confondre avec le Médiateur chargé d'intercéder auprès de l'administration, qui a désormais, pour les cas les plus simples, un correspondant : 1, rue Boutebrie 75005 Paris, tél : 329 39 41.

#### LES ETATS GENERAUX DE LA CIRCULATION

30 associations, des représentants de la R.A.T.P., des syndicats professionnels, des techniciens de Ministères, des journalistes, des personnalités politiques ou municipales ont participé les 21 et 22 mars aux Etats Généraux de la circulation, organisés notamment par la Plateforme des Comités parisiens d'habitants à laquelle nous appartenons.

Plusieurs cahiers de constats et propositions avaient été élaborés par des commissions travaillant depuis plusieurs mois : les transports en commun, la place des vélos et des piétons dans la ville, le partage de la voirie, le stationnement, le déplacement des handicapés et le rôle des taxis à Paris. La circulation des autobus, leur réseau, leur fréquence de circulation ont été particulièrement étudiés. Et des suggestions ont été faites quant à une nouvelle utilisation des bons vieux tramways qui sont encore utilisés par 300 villes dans le monde.

Un compte rendu de ces Etats Généraux est en préparation. Il aboutira à des recommandations au Ministère des Transports et à l'Administration. Nous serons alors à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires.

#### SAINTE PERINE

Monsieur Surand, sous-directeur des Parcs et jardins, nous fait savoir que 30 bancs supplémentaires seront mis en place dans le jardin et que l'aménagement d'un bac à sable est prévu en 1980.

Et nous recevons de la S.A.E.M.E.S. (Société anonyme d'Economie mixte de la Ville de Paris) une information concernant la réalisation d'un étage supplémentaire de 90 places au parc de stationnement prévu sous la maison de cure médicale. Les places seraient entièrement destinées aux résidents du secteur, dès 1983. Cette demande a été faite par la Commission d'Arrondissement à la Ville de Paris.

POUR LA SAUVEGARDE DE LA RUE MALLET-STEVENS

XVI° Demain a manifesté son appui à l'action de l'"Association de sauvegarde de la rue Mallet-Stevens" formée par M. Claude Piéplu pour alerter les pouvoirs publics et les défenseurs du patrimoine architectural de Paris contre le projet d'élever à cinq étages un hôtel particulier.

Madame Solange Marchal était déjà intervenue au Conseil de Paris le 17 décembre, mais le troisième projet présenté semblait "compatible avec les dispositions du P.O.S." et recevait l'accord de la Commission des Sites, dont ce n'est pas la première bienveillance inexploitée.

Selon des renseignements de source autorisée le Ministre de l'Environnement ne se rangerait pas à cet avis ; on peut donc espérer que l'Architecte des Bâtiments de France manifeste clairement cette opposition. L'espoir peut donc renaître d'une décision de sauvegarde consacrée par les refus de permis de la part du Préfet.

QUELQUES PRÉCISIONS POUR "NOTRE" BRANCHE DU R.E.R.

Lors de l'inauguration, le 9 mai, du prolongement de la ligne n°13 du Métro, le Ministre des Transports, Joël Le Theule, a rappelé le programme des grands travaux pour 1980 et 1981, en soulignant que le rythme de réalisation soutenu se trouve maintenu.

Voici un extrait de la déclaration du Ministre :

" Il s'agit de mener à bien le programme mis au point par la Région. Elle a inscrit dans ses priorités la réalisation de la liaison ferroviaire Ermont-Invalides. Le Gouvernement en a tenu compte. L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a eu lieu. Elle a été l'occasion de rappeler de graves difficultés dont certains élus n'avaient pas manqué de m'entretenir et dont j'ai pu mesurer sur place l'importance.

" En mesurant mes paroles je voudrais dire deux choses :

- les responsables techniques ou de l'urbanisme, quelles que soient leurs qualités ou leur fonction, ont le devoir d'informer complètement les élus, afin que ceux-ci puissent prendre leur décision initiale en pleine connaissance des conséquences. Cela n'a pas été le cas et je le regrette.

- j'ignore quelles seront les conclusions de la Commission d'enquête mais il est bien évident que le projet dont la réalisation ne doit pas être retardée, doit être modifié dans sa consistance. Il serait scandaleux de couvrir la voie ferrée au milieu de boulevards résidentiels et d'imaginer je ne sais quoi dans le quartier des Epinettes. Le Maire de Paris, le Président du Conseil Régional, comme moi-même, en sont pleinement conscients.

" Cette expérience, que je considère comme malheureuse puisque les crédits budgétaires sont ouverts depuis près de seize mois et que rien n'est commencé, doit servir de leçon au Syndicat des Transports Parisiens pour les autres opérations afin que ne soient pas renouvelées de telles erreurs."

(fin de citation)

Si les visiteurs de la Mairie-annexe du XVI<sup>e</sup> savent qu'au rez-de-chaussée une rampe permet aux personnes circulant en fauteuil roulant d'éviter l'obstacle de quelques marches, on peut généralement constater que les prescriptions relatives à l'accessibilité des habitations collectives et des lieux publics donnent bien tardivement leur effet.

Elles datent de 1974 pour les immeubles de résidence, mais on aura attendu trois ans les décrets d'application de la loi d'orientation de 1975 en faveur des personnes handicapées.

Si les logements collectifs neufs sont conformes - on l'espère - depuis six ans, aux dispositions détaillées des textes officiels, de sérieuses difficultés apparaissent souvent, malgré la meilleure volonté, s'il s'agit d'adapter : le minimum requis pour les ascenseurs (130 x 110) en est un exemple.

Le domaine de la voirie publique offre par contre de nombreuses possibilités d'amélioration immédiate des "cheminements horizontaux praticables pour les personnes à mobilité réduite". Ce sera, par exemple, la normalisation de la nature du sol, des pentes, des paliers de repos, des ressauts, des obstacles, pour les usagers du fauteuil roulant comme pour ceux de la canne blanche.

Les "bateaux" à aménager au droit des passages piétonniers entrent dans ces menus travaux. "XVI<sup>e</sup> Demain" vous invite à lui signaler les trottoirs dont l'abaissement pourrait être demandé par priorité au Service de la Voirie.

Les exemples et les normes de telles rectifications peuvent être trouvés dans le Guide sur l'"accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées" du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Santé et de la Famille, publié par le "Moniteur" 17, rue d'Uzès 75002 Paris.

Parmi les principaux Centres d'information dans le même domaine, mentionnons enfin :

- "L'Association des Paralysés de France"  
17, bd Blanqui 75013 Paris, tél : 580 82 40
- "Le Centre d'information pour les handicapés"  
1, rue Cabanis 75014 Paris, tél : 589 27 40
- "L'Association pour le logement des grands infirmes"  
16, rue Hamelin 75116 Paris, tél : 704 87 72
- "Le Groupement pour l'insertion des handicapés physiques"  
98, rue de la Porte Jaune 92210 Saint-Cloud, tél : 771 75 61  
dont les dix minibus ont effectué l'an dernier treize mille courses, moyennant une rémunération modique (8 à 15 F. dans Paris) et parfois nulle ...

#### DES NOUVELLES

- \* Monsieur Mesmin, dans une lettre au Maire de Paris, s'étonne : un permis de démolir, un permis de construire ont été accordés, très rapidement, à l'Ambassade de l'Union Soviétique sur un terrain : 4, rue du Général Appert. Le cadastre attribue ce terrain à l'Etat Estonien. Le Gouvernement français, n'ayant jamais reconnu l'annexion des Etats Baltes, il semble effectivement que les droits de l'U.R.S.S. soient pour le moins contestables.

\* Des curiosités dans l'application du Plan d'occupation (P.O.S.) de la Ville de Paris. / des sois

1) La récente démolition des boutiques des 84-86 rue Raynouard a libéré un terrain de 210,80 m2 situé en zone URa du P.O.S. avec coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) de 2,70 pour "habitat" ou "activités, commerce, équipements collectifs".

La surface de planchers constructible hors-oeuvre (h;o,) est donc officiellement de 569,15 m2 au maximum ...

Que pensez-vous du permis de construire n° 35748 qui autorise un "R+8" de 1231 m2, soit un C.O.S. de 5,83 ?

2) Un autre permis n° 36244, 57 rue de Boulainvilliers, sur un terrain de 405 m2. Surface de plancher autorisée 1805 m2 donnant un C.O.S. de 4,45... limite prévue au P.O.S. 2, 70 !...

\* "Information-Voirie".

Un service fonctionne à l'Hotel-de-Ville (tél : 272 03 53) .

Il est chargé de l'information directe des Parisiens sur les opérations en cours ou projetées sur (et sous) la voie publique. Il est également qualifié pour recueillir toutes observations, critiques et suggestions relatives à l'état des chaussées, trottoirs, mobilier urbain, etc ...

**LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT**

S.O.S. 3° âge, Accueil et Service dispose d'une voiture radio qui peut se rendre à domicile sur appel à :340 44 11 , tous les jours y compris dimanche et jours fériés, entre 9 et 19 heures.  
Vous pouvez appeler pour un dépannage d'électricité (en attendant la venue d'un spécialiste) pour une vitre cassée, un déplacement indispensable, des courses

Les dix ans de l'A.F.U.T.T.

L'"Association Française des Utilisateurs du Téléphone et des Télécommunications" en rappelant ses dix ans d'action pour le progrès du réseau et la défense -ô combien nécessaire- des usagers, renouvelle l'indication de son adresse : B.P. n°1,92430 Marnes-la-Coquette, pour informations et adhésions.

Appels aux bénévoles.

À ceux qui disposent d'un peu de temps nous rappelons les organisations suivantes :

- Les "VOLONTAIRES POUR ENFANTS HANDICAPES" recherche des personnes majeures disposant d'un minimum de trois <sup>heures</sup> par semaine (ou quinzaine), en semaine ou pendant le week-end, pour garder au domicile de la famille un enfant handicapé physique ou mental, ou l'accompagner dans un centre de rééducation. (V.E.H., 42, rue du Louvre 75001, t: 508 45 15)

"S.O.S. URGENCE MAMANS" a pour but de faire garder ou accueillir un enfant en situation critique (mère malade, accidentée, absente pour urgence, etc.).

Elle demande quelques heures 1 fois par mois à celles et ceux qui désirent apporter aide et chaleur humaine à des mamans en difficulté et parfois dans l'angoisse.

(S.O.S. Urgence-mamans, pour le XVI°, au C.L.I.S., Mairie-annexe, mardis et jeudis de 14h30 à 17h. , tél : 504 02 86.

Le siège de l'Association est: 7, rue Gomboust (1°), tél : 297 45 84).

- Les "AUXILIAIRES DES AVEUGLES" suggèrent plusieurs formes de concours :
  - s'occuper d'un aveugle en particulier ( guidage, courses, courrier, etc..) selon accord avec lui ;
  - participer à la permanence qui centralise offres et demandes;
  - enregistrer sur cassettes ou bandes magnétiques livres, revues, journaux, en français ou langue étrangère ;
  - offrir quelques heures par mois pour services divers proposés par la permanence .

(Les Auxiliaires des aveugles, 19, rue du Général Bertrand ,  
75007 Paris, tél : 306 39 68 , 783 26 55 , 567 11 62 )

- L' "AMITIE AU BOUT DU FIL" demande :
  - qu'on lui signale les personnes isolées, possédant le téléphone, qui souhaiteraient recevoir, une fois par semaine "un coup de fil" pour bavarder amicalement ...
  - des "téléphonistes" bénévoles acceptant de faire ces appels hebdomadaires.

(L'Amitié au bout du fil, tél : 288 64 34 ou 554 12 60 ou  
647 66 13 (Association , Loi 1901).

NOUVELLES DE DERNIERE MINUTE

- Nous apprenons que le terrain dit "de la Prévention Routière" va être transformé en jardin. Est-ce vraiment la meilleure utilisation d'un des rares terrains appartenant à la Ville, situé entre le Bois de Boulogne et <sup>le</sup> quartier le plus démuné en équipements sociaux de notre arrondissement.

- M. Chirac a visité le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il s'est intéressé à la ligne "Ermont-Invalides-Orly" et a promis la "couverture lourde" de la tranchée du boulevard Pereire.

Nous attendons sa visite dans le 16<sup>e</sup> ...

ooo

A tous nos adhérents : BONNES VACANCES .....

ooo

*Voire cotisation 80 nous aurait précieuse. merci.*

*DDF CCP le 15.6.80*

